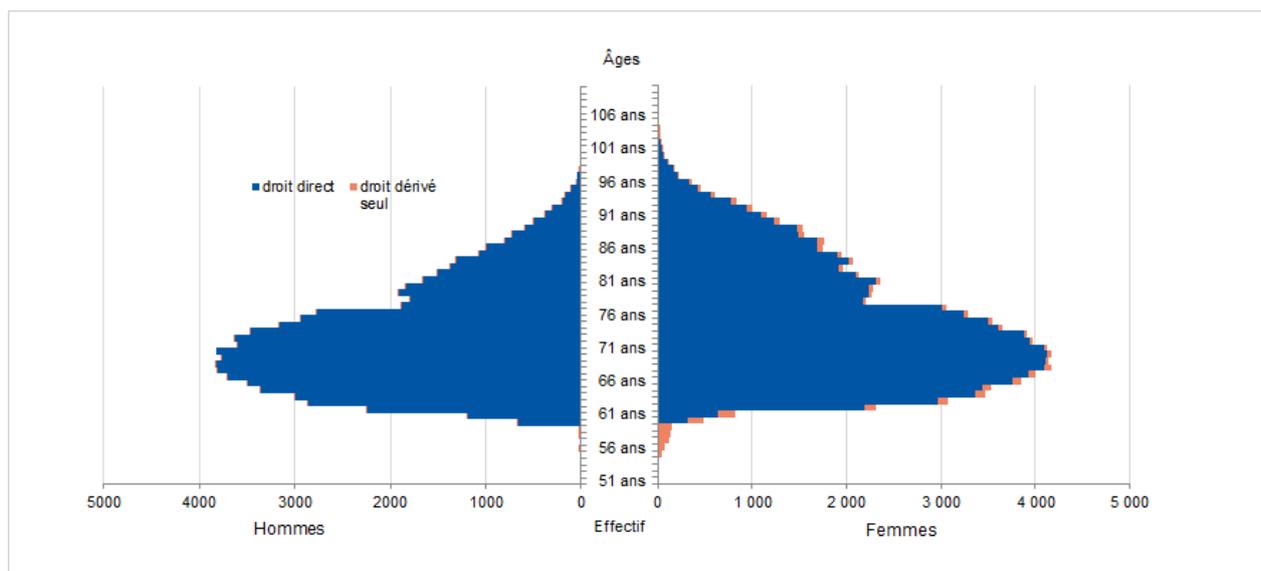


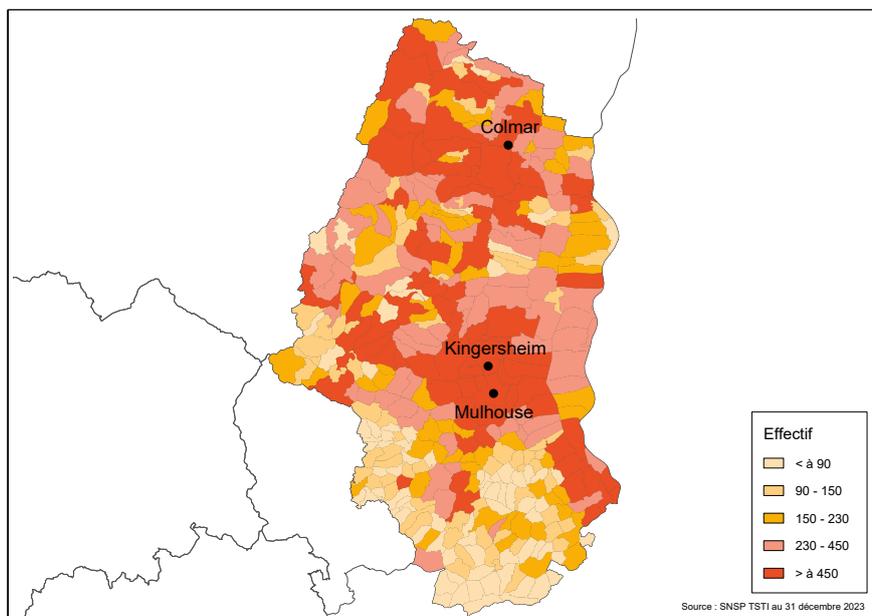
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 990	5 689	9 679
Droits directs (retraites personnelles)	3 728	3 743	7 471
Droits dérivés (retraites de réversion)	262	1 946	2 208
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	277	359	636
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 124	552	1 676
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,9 ans	63,3 ans	63,1 ans
Droits dérivés	76,4 ans	74,8 ans	75,0 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	74 648	90 307	164 955
Retraités percevant un droit direct seul	72 621	64 003	136 624
Retraités percevant un droit dérivé seul	186	2 895	3 081
Retraités percevant les deux à la fois	1 841	23 409	25 250
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,9%	2,5%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	22 716	11 170	33 886
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,5 ans	75,1 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	970 €	760 €	855 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,7%	42,8%	30,8%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Mulhouse</b>			
Nombre total de retraités	8 085	10 308	18 393
Retraités percevant un droit direct seul	7 788	6 700	14 488
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	530	550
Retraités percevant les deux à la fois	277	3 078	3 355
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	11,6%	8,0%	9,6%
<b>Colmar</b>			
Nombre total de retraités	5 715	7 748	13 463
Retraités percevant un droit direct seul	5 528	5 393	10 921
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	254	264
Retraités percevant les deux à la fois	177	2 101	2 278
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,9%	4,3%	5,0%
<b>Kingersheim</b>			
Nombre total de retraités	1 507	1 860	3 367
Retraités percevant un droit direct seul	1 467	1 336	2 803
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	49	52
Retraités percevant les deux à la fois	37	475	512
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,1%	2,0%	1,6%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)